



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
DE MESSAMENA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 005/AONO/SG/ST/C.MNA/CCPM/2019 DU 14 MAI 2019

EN PROCEDURE D'UREGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES EN TERRE DANS LA VILLE DE MESSAMENA (CARREFOUR SOLLO - CARREFOUR BALOUMA 950ml plus Bretelles 920 ml (Linéaire total 1870ml)), DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST

FINANCEMENT : BIP MINH DU 2018 – CREDITS TRANSFERES A LA COMMUNE DE MESSAMENA

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MESSAMENA, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure pour l'exécution des travaux d'entretien des voiries en terre dans la ville de Messamena (**CARREFOUR SOLLO - CARREFOUR BALOUMA 950ml plus Bretelles 920 ml (Linéaire total 1870ml)**), dans le Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux à réaliser est la suivante :

- Installations
- Nettoyage et terrassements
- Chaussée
- Assainissement- drainage

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement par l'approche «Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO).

3- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises et/ou groupements d'entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

4- Allotissement :

Les prestations à réaliser sont regroupées dans un lot unique dont le montant prévisionnel est de **70 000 000 de FCFA (Soixante-dix millions de francs) Toutes Taxes Comprises.**

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le Budget d'Investissement Publics (BIP) MINH DU EXERCICE 2019, Transféré à la Commune de Messamena.

6. Consultation du dossier d'appel d'offre

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la mairie de Messamena.

7. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré auprès des Services du Secrétariat Général de la Commune de Messamena, **Téléphone 699 821 395** dès publication du présent avis, sur présentation d'une

quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **Quatre-vingt-dix mille (90 000) francs CFA** à la Recette Municipale de Messamena.

8. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des Offres (Volume 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Commune de Messamena, sis au Secrétariat Général de la Commune de Messamena ou encore au Service Technique de ladite Commune au plus tard 07 JUN 2019 à 12 heures, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

«AVIS d'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 005/AONO/SG/ST/C.MNA/CCPM/2019 DU 14 MAI 2019

EN PROCEDURE D'UREGNECE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES EN TERRE DANS LA VILLE DE MESSAMENA (CARREFOUR SOLLO - CARREFOUR BALOUMA 950ml plus Bretelles 920 ml (Lt 1870ml)), DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST

FINANCEMENT : BIP MINH DU 2018 – CREDITS TRANSFERES A LA COMMUNE DE MESSAMENA

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après l'heure ou la date indiquées ci-dessus seront irrecevables.

10. Ouverture des offres

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 07 JUN 2019 à partir de 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Messamena. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

L'absence d'une pièce à l'ouverture des offres entraîne l'élimination des candidats. Un délai supplémentaire d'au plus quarante-huit (48) heures est accordé aux candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO pour soit fournir des informations supplémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

12. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à cent vingt (120) jours.

13. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le marché sera conclu entre celui-ci et l'Autorité Contractante qui est le Maire de la Commune de Messamena

14. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

14.1 Critères Eliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées ;
- b) Offre technique incomplète pour absence :
 - b1) de l'Attestation de visite des lieux signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
 - b2) de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
 - b3) d'un Conducteur des travaux, Ingénieur du génie Civil, ayant minimum BAC+3 et cinq années d'expérience, et ayant été conducteur des travaux dans au moins deux (02) projets de travaux de voiries urbaines ;
 - b4) de l'Attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) pour le Conducteur des travaux et tout Ingénieur de Génie Civil proposé comme personnel d'encadrement.
- c) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- d) N'avoir pas réalisé au cours des cinq dernières années un projet de travaux d'entretien de voirie urbaine d'un montant supérieur ou égal à cinquante millions (50 000 000) de FCFA;
- e) Non justification de la possession en propriété, en location ou en leasing du matériel minimum suivant :
 - 01 bulldozer;
 - 01 pelle chargeuse;
 - 01 compacteur vibrant;
 - 01 niveleuse ;
- f) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié (l'élimination se fera pour les lots concernés) ;
- g) N'avoir pas satisfait à au moins 19 éléments des critères essentiels.

14.2 Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Références	03 éléments
B - Personnel d'encadrement	09 éléments
C - Matériel	12 éléments
D- Surface financière	03 éléments

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

15. Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

17. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est de 1% du montant prévisionnel soit **(sept cent mille francs) 700 000 F CFA.**

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Secrétariat Général ou au Service Technique de la Commune de Messamena, aux numéros de **téléphones : 699 821 395 / 697 98 00 14.**

19. Additif à l'appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

Messamena, le 11 4 MAI 2019

Le Maire de la Commune de Messamena.

Autorité Contractante

Ampliations :

- ✓ PREFET/HN
- ✓ ARMP ; ✓
- ✓ SOPECAM ; »
- ✓ PDT/CIPM-MNA ;
- ✓ AFFICHAGE ;



Ambah Emmanuel